



## Chèque Énergie : Colère.

-----  
Par lianavan

Bonjour,

Je suis forcé de vivre en mobile home car je ne peux même pas accéder à un studio de 20m<sup>2</sup> (ce serait le rêve). Torturé par le bruit des voisins pendant 6 ans sans pause, électricité tarif entreprise (140e/mois), handicap à 80% (mais je travaille autant que possible).

Des années qu'on m'envoie des mails pour chèque énergie impossible à utiliser dans ma situation.

Ca me met en colère.

-----  
Par Marck\_ESP

Bienvenue et bonjour.

Effectivement, le chèque énergie est conçu pour des compteurs individuels (PDL), alors que dans un parc de loisirs ou un camping, l'électricité est souvent redistribuée par le propriétaire avec un tarif professionnel, ce qui vous exclut du dispositif.

Votre "colère" est compréhensible.

vous pouvez tenter de contacter l'assistance utilisateur :

(0 805 204 805?) et expliquez que votre gestionnaire refuse le chèque ou n'est pas habilité. Vous tomberez peut-être sur quelqu'un de sympa.

Concernant le prix que vous supportez, une vérification s'imposerait, car un propriétaire de camping ou de parc n'a pas le droit de faire de bénéfice sur la revente d'électricité à ses résidents. Il doit vous facturer au prix coûtant (le prix qu'il paie au fournisseur).

-----  
Par lianavan

Merci pour votre réponse, je vais essayer le numéro.

Pour la vérification du camping, si on se plaint on est virés sans procès. En plus cette année ils ont augmenté le loyer de 60e par mois.

-----  
Par Marck\_ESP

Si le chèque énergie est inutilisable, le FSL est une aide gérée par le département qui peut aider à payer les factures d'énergie de n'importe quel type de logement, même précaire. Contrairement au chèque énergie, il est attribué sur dossier par une assistante sociale.

Avez-vous déjà un numéro unique de demande de logement social ou avez-vous déjà tenté de monter un dossier DALO ?

Avez vous pris des renseignements auprès d'autres campings ?

-----  
Par lianavan

Non je n'ai pas fait ça (me renseigner). Pour savoir si c'est moins cher vous voulez dire ?

Si on voit qu'ici ils abusent on n'aura aucun recours pour se plaindre, et si c'est moins cher ailleurs, déplacer le mobile home coûte 1000€ et ce camping est le seul de la région avec une dérogation de la mairie pour louer à l'année.

J'ai essayé les logements sociaux, dans toutes les communes que j'ai pu, mais je suis seul et on m'a rien attribué en 5 ans.

Pour les factures je devrais aller voir une assistante sociale mais je suis trop stressé pour ça. J'ai passé des années à tenter des choses et ça ne m'a apporté que des ennuis.

-----  
Par DIU1973

BONJOUR. Vous êtes dans une situation qui pourrait rendre votre dossier acceptable au niveau de la commission de surendettement de la BDF !?

-----  
Par lianavan

Bonjour,

Je n'ai aucune dette.

Cordialement.

-----  
Par Marck\_ESP

Pour les factures je devrais aller voir une assistante sociale mais je suis trop stressé pour ça.

Rapport entre factures et assistante sociale, si vous n'avez pas de dettes ?

J'ai passé des années à tenter des choses et ça ne m'a apporté que des ennuis.

Vous êtes venu chercher des infos juridiques. Pour ma part, je pense qu'après avoir obtenu les détails de cette facturation, le recours juridique sera (le cas échéant) la seule adaptée à votre cas  
A vous de voir.

-----  
Par lianavan

C'est bon de savoir que l'assistante sociale ne pourrait rien faire pour m'aider. C'est ce que je pensais, d'où mes réticences.

Du coup si le recours juridique est la seule aide possible, je vais devoir attendre de quitter le camping, sinon ils vont se venger.

Par exemple ils savent que j'ai été torturé par le bruit 6 ans, et ils ont fait exprès de mettre un retraité sourd à côté, très bruyant (hurle et adore faire des travaux, est présent h24 7/7). Ils sont complètement fous et hors des lois. Le loyer augmenté de 60€/mois d'un coup fait très mal.

Merci pour votre aide.

-----  
Par Fructidor

Bonjour...

Les associations de locataires et de consommateurs sont votre premier rempart. Elles connaissent bien les abus fréquents dans les campings (surfacturation électrique, hausses de loyer injustifiées).

L'UFC-Que Choisir : Très efficace pour vérifier si le prix de l'électricité qui vous est facturé est légal (le camping ne doit pas faire de marge).

La CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie) : Spécialisée dans les litiges liés à l'habitat.

L'UNAPAREL ou la FNHPA : Ces fédérations gèrent les relations entre propriétaires de mobil-homes et gérants de

campings.

-----  
Par lianavan

J'ai mis du temps à répondre car ça me stresse ce sujet.

Vous avez l'air d'avoir vraiment de bons conseils, je vais essayer, merci.